

La permanence des comportements électoraux localistes en Corse. Les élections régionales de 1982 à 2015

Antoine Belgodere, André Fazi, Sauveur Giannoni

En l'espace de quelques décennies, le système politique corse a connu des bouleversements remarquables. On constate aisément que les forces politiques en présence, les institutions et les enjeux ont fondamentalement évolué. La naissance et le développement du mouvement nationaliste, la prégnance des thèmes institutionnels, identitaires et écologiques, et l'adoption de trois lois portant statut de la Corse – en 1982, 1991 et 2002 –, en étaient autant de signes évidents¹. La première victoire des nationalistes lors d'une élection territoriale, en décembre 2015, et la fusion des collectivités territoriale et départementales, le 1^{er} janvier 2018², n'en sont que les derniers.

Il est plus difficile de mesurer en quoi les rapports politiques – unissant le citoyen et l'acteur politique – ont foncièrement changé. La société traditionnelle corse, profondément rurale, était fondée sur l'intermédiation clientéliste des notables, et il était « comme culturellement impensable que la communication politique ne s'opère pas directement, d'homme à homme »³. En corollaire, l'idéologie ne jouait aucun rôle significatif pour les électeurs ; ceux-ci défendaient non pas une conception de la vie en société, mais leur famille, leur clan et leurs intérêts matériels. Le vote était bien plus un acte social qu'un acte individuel, et il existait une puissante morale de la fidélité politique⁴.

Or, il est clair qu'en Corse, ces rapports politiques demeurent fortement personnalisés, et par conséquent propices à la perpétuation de ces liens clientélistes essentiels au système politique traditionnel, et au contrôle des élus sur l'électorat. Ainsi, les forces politiques longtemps hégémoniques, qui craignaient d'être affaiblies par le particularisme institutionnel et s'opposèrent radicalement aux lois portant statut de la Corse de 1982 et 1991, purent paradoxalement apparaître comme les premières gagnantes du processus de décentralisation et de régionalisation⁵. D'un côté, le scrutin proportionnel consacré au niveau régional permettait la représentation d'acteurs contestant violemment leur pouvoir ; mais d'un autre côté, ce même pouvoir aurait été renforcé du fait de la mise à disposition de nouvelles ressources à distribuer – subventions, emplois, permis de construire, etc. –, ainsi que de la capacité à les distribuer plus librement.

¹ André Fazi, « The Multilevel Politics of Accommodation and the non-Constitutional Moment: Lessons from Corsica », in Jaime Lluçh (dir.), *Constitutionalism and the Politics of Accommodation in Multinational Democracies*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014, pp. 132-156; « Vers un nouveau statut pour la Corse ? Ou comprendre les mutations actuelles du système politique insulaire », *Pouvoirs locaux*, n° 103, IV/2014-2015, pp. 54-61.

² La création de la « Collectivité de Corse » a été décidée par l'article 30 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015. Les modalités ont été établies par trois ordonnances promulguées le 21 novembre 2016, et ratifiées par la loi n° 2017-289 du 7 mars 2017.

³ Gérard Lenclud, « Des idées et des hommes : patronage électoral et culture politique en Corse », *Revue Française de Science Politique*, vol. 38, n° 5, 1988, p. 776.

⁴ Déjà en 1594, Anton Pietro Filippini affirmait que les Corses « ne passent jamais à une autre faction, si ce n'est pour des offenses très graves émanant de leur propre chef » (*Istoria di Corsica*, tome 1, Pise, Niccolò Capurro, 2^{ème} éd., 1827, p. 141).

⁵ Jean-Louis Briquet, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997, pp. 288-292.

Depuis les années 1980, plusieurs études ont montré qu'en Corse, les comportements électoraux étaient très territorialisés et pouvaient fondamentalement différer suivant la nature de l'élection⁶. Lors des scrutins où la compétition oppose des candidats insulaires – départementaux, régionaux et législatifs – de nombreux maires sont capables d'amener une grande majorité de leurs administrés à voter en faveur du candidat qu'ils soutiennent.

Ce faisant, aujourd'hui encore, une grande partie des électeurs corses n'établirait pas son choix électoral au gré de préférences programmatiques mais d'attachements et intérêts personnels et locaux. En d'autres termes, le processus d'autonomisation de l'électeur (ou d'individualisation du choix électoral), constaté dans l'ensemble des démocraties occidentales⁷, serait largement inachevé en Corse. On peut y voir la présence d'un substrat politique traditionnel, constituant une solide résistance au changement. On peut aussi y voir un handicap pour l'amélioration de la gestion publique⁸. Par exemple, il est facile de supposer que plus il y a d'électeurs votant en fonction de considérations particularistes, plus les acteurs privilégient les arrangements interpersonnels aux projets de développement généraux, et l'accaparement de ressources à la qualité de leur emploi.

Cette contribution s'attachera donc à montrer en quelle mesure les attachements locaux sont restés des facteurs saillants des choix électoraux dans l'île, et comment, contrairement à ce qu'on pourrait facilement croire, leur force est loin d'avoir décliné depuis les débuts de la régionalisation. Cette conclusion est d'autant plus forte qu'elle se fonde sur l'étude des élections qui, du fait du mode de scrutin proportionnel employé, sont les moins favorables aux forces traditionnellement dominantes, à savoir les élections régionales ou territoriales⁹.

Dans la première partie de cette contribution, nous nous attachons à la question du contrôle politique de l'électorat par les élus locaux, en posant l'hypothèse que la forte fragmentation partisane observée au niveau régional ne signifie nullement un sensible déclin de ce contrôle. Dans la seconde partie, nous proposons une analyse empirique de la puissance des attachements locaux, à travers une base de données électorales comprenant l'ensemble des résultats des scrutins régionaux et territoriaux, de 1982 à 2015. Enfin, dans nos conclusions, nous présentons quelques pistes de réflexion concernant les moyens du contrôle politique des élus locaux.

Du contrôle politique des élus locaux

« On raconte que la famille Gavini cherche aujourd'hui un moyen de se rallier à la République ; [...] si cette conversion s'opérait, la famille Gavini n'y perdrait pas un client. Les électeurs qu'elle fait voter voteraient pour des Gavini républicains comme ils voteraient pour des Gavini bonapartistes, car les voix vont aux patrons et non aux doctrines. »¹⁰

⁶ Par exemple : Pierre Tafani, *Géopolitique de la Corse*, Paris/Ajaccio, Fayard/La Marge, 1987 ; Luc Merchez, « Les logiques spatiales du vote corse lors des scrutins régionaux et européens 2003-2005. Héritage et renouvellement des comportements électoraux », *L'Espace Politique*, n° 3, 2007-3, <http://espacepolitique.revues.org/541> [consulté le 7 janvier 2016].

⁷ Christian Welzel, *Freedom Rising: Human Empowerment and the Quest for Emancipation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, pp. 77-78

⁸ Voir notamment : Susan C. Stokes, Thad Dunning, Marcelo Nazareno, Valeria Brusco, *Brokers, Voters and Clientelism. The Puzzle of Distributive Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

⁹ La région de Corse à statut particulier, créée en 1982, est devenue en 1991 une collectivité territoriale *sui generis*, la Collectivité territoriale de Corse. Dès lors, on ne parle plus d'élections régionales mais territoriales.

¹⁰ Paul Bourde (1887), *En Corse. L'esprit de clan, les mœurs politiques, les vendettas, le banditisme*, Nîmes, C. Lacour, 1999, p. 44.

Paul Bourde fut l'un des plus importants témoins du système politique traditionnel corse, et de son désintérêt pour les oppositions doctrinales. L'attachement personnel était le facteur quasi-exclusif du choix électoral, ce qui se traduisait aussi par un mode d'exercice du pouvoir fondamentalement arbitraire. Or, il est facile de penser que ce trait majeur du système traditionnel avait peu de chances de survivre au XX^e siècle, à la fin de la société de subsistance, aux progrès de l'éducation, et à l'essor des valeurs libérales, individualistes et « émancipatrices »¹¹. Au reste, la naissance et le développement de la contestation nationaliste en Corse, dans les décennies 1960-1970, symbolisent bien une volonté de rompre non seulement avec l'unitarisme de la République, mais avec un système politique local fermé et inéquitable. Selon le livre-manifeste du Front régionaliste corse, publié en 1971, « le citoyen en Corse est en fait privé du droit politique. S'il est déjà aliéné en grande partie dans la démocratie bourgeoise, il l'est doublement dans l'expression corse du conservatisme : le clanisme. »¹²

Si les récentes victoires nationalistes – cantonales de Porto-Vecchio en 2011, municipales de Bastia en 2014, territoriales de 2015, etc. – signifient certainement l'affaiblissement des modes de contrôle politique traditionnels, elles n'en signifient nullement la marginalité, et encore moins la disparition. Quelques jours après les élections territoriales de décembre 2015, Anne-Marie Natali, maire divers droite de la quatrième commune de Corse – Borgo –, déclarait à la télévision :

*« Moi, cette année, j'ai dit aux chefs de droite : ne m'attendez pas, parce que je ne vous soutiendrai pas. Je donnerai quelques voix à Paul Giacobbi – je ne suis pas de sa tendance, hein – parce qu'il m'a beaucoup aidée, entre parenthèses pour la traverse. Il m'a beaucoup aidée, donc je vais lui rendre un petit service. »*¹³

Il est vraisemblable que ledit « petit service » ait beaucoup aidé Paul Giacobbi à quasiment quintupler son résultat de 2010 dans cette commune. À l'inverse, par rapport au score de la liste UMP de 2010, où Mme Natali figurait en deuxième position, le résultat cumulé des deux listes se revendiquant de Les Républicains a été divisé par trois.

Tableau 1. L'influence décisive du maire – élections territoriales 2010 et 2015 à Borgo

	1 ^{er} tour 2010	1 ^{er} tour 2015
Paul Giacobbi	144 voix (6,2%)	703 voix (32,2%)
Liste(s) de droite	1100 voix (47,6%)	347 voix (15,9%)

De toute évidence, et y compris dans de – relativement – grandes communes, des maires parviennent toujours à exercer un puissant contrôle politique sur l'électorat, et à orienter de nombreux choix de vote suivant des contingences purement personnelles. Ceci est d'autant plus étonnant que la régionalisation a bien représenté un grand choc pour le système politique corse.

Le choc de la régionalisation

En règle générale, le statut octroyé à la Corse en 1982¹⁴ est pensé à travers la reconnaissance et la consécration du particularisme insulaire. Or, c'est du fait de l'utilisation du scrutin proportionnel, à l'instar des régions continentales, que ce statut constitue probablement le plus important changement institutionnel connu par la Corse depuis 1789.

¹¹ Christian Welzel, *op. cit.*

¹² *Main basse sur une île*, Paris, Jérôme Martineau, 1971, p. 105.

¹³ *France 3 Corse Via Stella*, 16 décembre 2015, <http://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/suite-aux-senatoriales-j-avais-dit-que-je-ne-soutiendrai-pas-la-droite-anne-marie-natali-maire-de-borgo-886451.html> [consulté le 2 avril 2017].

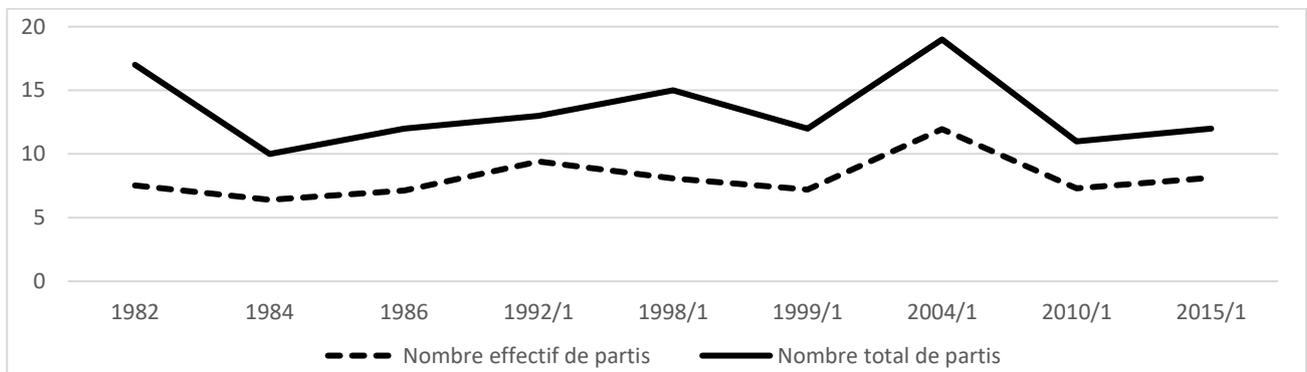
¹⁴ Lois n° 82-314 du 2 mars 1982 et n° 82-659 du 30 juillet 1982 portant statut particulier de la région de Corse.

Traditionnellement, la compétition politique en Corse était fondamentalement bipartite¹⁵. D'un côté, on peut y voir le produit de la dimension factionnelle et de l'intensité des luttes politiques dans l'île ; Duverger n'écrivait-il pas qu'« à travers l'histoire, toutes les grandes luttes de factions furent dualistes »¹⁶ ? D'un autre côté, le bipartisme fut encore renforcé par les modes de scrutin adoptés au niveau national, toujours majoritaires pour les élections locales, et quasiment toujours pour les élections législatives. Finalement, tout concourait à consacrer l'hégémonie politique de deux grands réseaux d'élus, dont les orientations programmatiques ne faisaient guère sens qu'à l'échelle nationale.

En choisissant le mode de scrutin proportionnel afin d'élire les assemblées régionales, le pouvoir socialiste généra un bouleversement. Non seulement ce scrutin est intrinsèquement le plus propre à garantir la représentation institutionnelle des *outsiders*, mais le seuil d'éligibilité initialement défini était très bas (environ 1,64%)¹⁷. Ainsi, lors des premières élections régionales en 1982, ce sont non moins de 17 listes qui se présentèrent aux suffrages des électeurs, et quinze obtinrent au moins un élu dans la nouvelle Assemblée de Corse.

De surcroît, on ne pouvait parler d'un système écrasé par quelques forces politiques. Nous avons repris la formule de Laakso et Taagepera permettant la mesure du nombre effectif de partis (NEP)¹⁸, que nous appliquons ici au nombre de voix, et non de sièges. Avec un NEP régional de 7,53 lors du premier scrutin régional en 1982, nous étions pour le moins en situation de « multipartisme extrême »¹⁹. Or, malgré la rapide adoption d'un seuil d'éligibilité de 5% (1984), puis de 7% (2009), le nombre de candidatures et le NEP sont restés très élevés²⁰. En Europe occidentale, de tels niveaux de fragmentation ne se retrouvent guère qu'en Belgique²¹, où il n'existe pas de système de partis national.

Graphique 1. Nombre total et nombre effectif de partis – élections régionales – 1982-2015



¹⁵ Gérard Lenclud, « De bas en haut, de haut en bas : le système des clans en Corse », *Études rurales*, n° 101/102, 1986, p. 139.

¹⁶ *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 10^e éd., 1976 (1^e éd. 1951), p. 305.

¹⁷ Selon la loi du 2 mars 1982, l'Assemblée de Corse est composée de 61 conseillers (art. 3), et « sont seules admises à la répartition des sièges les listes ayant obtenu un nombre de suffrages au moins égal au total des suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir » (art. 5, al. 3).

¹⁸
$$N = \frac{1}{\sum_{i=1}^n P_i^2}$$
 (Markku Laakso, Rein Taagepera, « Effective Number of Parties: A Measure with Application to West Europe », *Comparative Political Studies*, vol. 12, n° 1, 1979, pp. 3-27). P_i est donc le résultat ou la proportion des exprimés obtenus par la liste i dans la commune considérée ; n est le nombre total de listes.

¹⁹ Alan Siaroff, « A Typology of Contemporary Party Systems », *20^{ème} congrès de l'Association internationale de Science politique*, Fukuoka, 9-13 juillet 2006, http://paperroom.ipso.org/papers/paper_5213.pdf [consulté le 2 mai 2017].

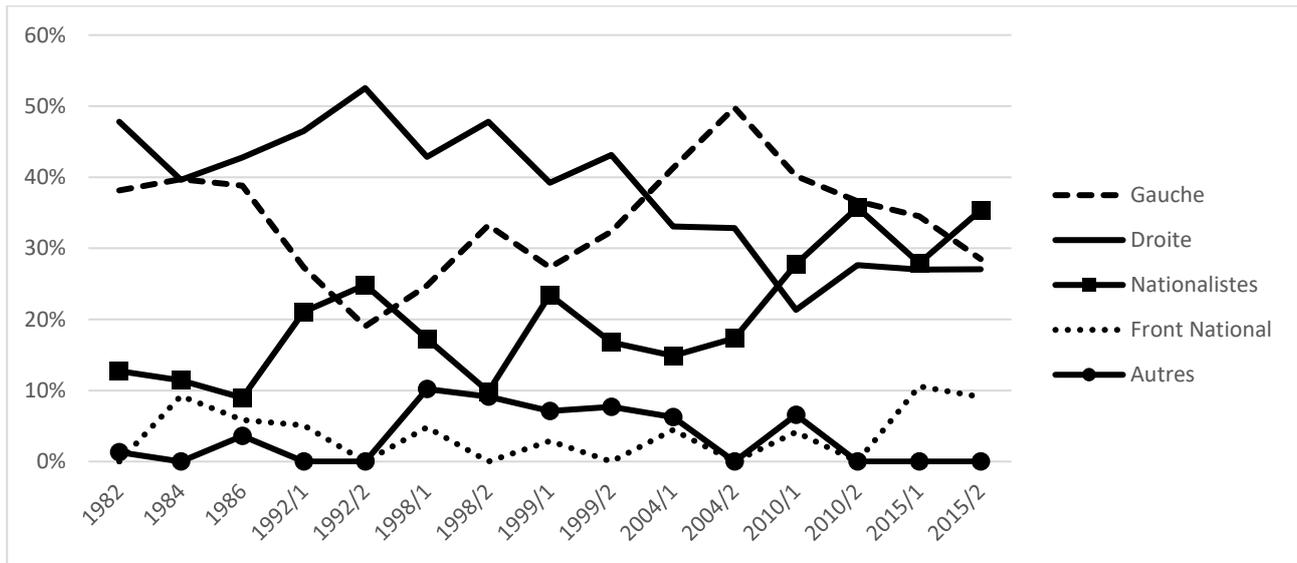
²⁰ Pour l'élection de 1986, qui était départementalisée, nous donnons la moyenne des deux départements. À partir de 1992, où est institué le scrutin à deux tours, nous ne nous fondons que sur le 1^{er} tour puisqu'il est le seul où la candidature soit libre.

²¹ Michael Gallagher, *Election indices dataset*,

http://www.tcd.ie/Political_Science/staff/michael_gallagher/EISystems/index.php [consulté le 2 mai 2017].

Ainsi, d'un côté, le système de partis a connu un processus de fragmentation étonnant à l'échelle des élections régionales/territoriales. D'un autre côté, cette fragmentation a été accompagnée de la progression – non linéaire – des nationalistes, à savoir des adversaires les plus déterminés des partis traditionnellement hégémoniques, et qui ne pouvaient s'appuyer que sur un nombre très limité de maires.

Graphique 2. Les rapports de force électoraux - élections régionales – 1982-2015



Considérant la fragmentation du système de partis et la progression de la mouvance la plus contestataire, il semblerait que le nouvel échelon régional ait profondément modifié les formes des comportements politiques des Corses. Toutefois, étudier ces comportements à l'échelle des communes permet de dessiner un tableau bien plus nuancé.

L'essor équivoque du pluralisme

Si, au niveau régional, l'utilisation du scrutin proportionnel a favorisé une forte fragmentation du système de partis, il était très peu probable qu'elle mette fin aux comportements localistes. On ne saurait s'étonner que la présence d'un maire sur une liste incite les soutiens de ce maire à voter pour la liste où il figure. Cela peut procéder de considérations affectives aussi bien que d'un calcul rationnel. Être élu régional permet d'accroître le capital politique d'un maire, et spécialement sa capacité à négocier des ressources financières pour sa commune. Dès lors, soutenir la liste où figure son maire, y compris lorsqu'on est plus attiré par le programme d'une autre liste, relève d'une logique parfaitement compréhensible.

Certes, même si les maires de communes importantes figurent souvent au sommet des listes prétendant à la victoire, les 360 maires de l'île ne participent pas tous au scrutin régional. Par exemple, parmi les 61 élus de la première Assemblée de Corse, élue en 1982, on dénombrait 22 maires. En outre, nous avons montré dans une précédente contribution qu'en ce qui concerne les scrutins de 1992, 1998, 1999 et 2004, la seule présence d'un maire sur une liste concurrente n'était pas un facteur significativement défavorable aux nationalistes²².

²² Luis De la Calle, André Fazi, « Making nationalists out of Frenchmen? Sub-state nationalism in Corsica », *Nationalism and Ethnic Politics*, vol. 16, n° 3, 2010, pp. 408-409.

Toutefois, on compte bien des communes corses où le maire exerce un contrôle impressionnant, et où la liste qu'il soutient peut dépasser les 90% des suffrages exprimés, et d'autres communes où l'implication mayorale a un effet significatif sur le vote, sans créer pour autant de situation hégémonique. Bien évidemment, tous les maires ne disposent pas du même capital et des mêmes ressources afin d'orienter le vote de leurs concitoyens, mais il n'est guère douteux que les pratiques politiques varient elles aussi considérablement²³.

Notre propos est centré sur la distribution et l'efficacité de ces phénomènes politiques, à travers les résultats observés à l'échelle des communes. Plusieurs éléments permettent d'imaginer qu'en 33 ans d'élections régionales, le pluralisme aurait dû croître à l'échelle des communes, notamment du fait :

1. De la progression générale du nationalisme, très critique envers les partis traditionnellement dominants ;
2. Du développement du secteur privé, et donc de sources de revenus indépendantes du pouvoir politique ;
3. Du développement des valeurs individualistes, qui concerne l'ensemble des démocraties occidentales, et qui n'aurait su exempter la Corse.

Néanmoins, il était difficile d'envisager qu'en quelques décennies, un caractère aussi structurel que l'attachement personnel disparaîtrait du champ des rapports politiques en Corse. Nous montrerons que depuis 1982 jusqu'à 2015, le système de partis corse conjugue un niveau de pluralisme très élevé à l'échelle de la région, et un niveau relativement faible, voire très faible, à l'échelle des communes. Lors des derniers scrutins, le vote localiste tendait même à progresser, tout en étant de plus en plus concentré sur certaines listes, ce qui semblait indiquer un renforcement des attachements personnels.

L'analyse empirique

Notre analyse empirique s'appuie sur une base de données électorales incluant les résultats de huit scrutins régionaux et territoriaux organisés de 1982 à 2015²⁴. D'abord, nous présentons les critères que nous avons définis afin d'identifier les phénomènes localistes. Ensuite, nous montrons, en premier lieu, que non seulement ces phénomènes sont persistants, mais qu'ils ont connu un regain ; en deuxième lieu, que l'ampleur de ces phénomènes diffère relativement peu suivant le département et la taille de la commune, et qu'ils ont profité de plus en plus aux listes bénéficiant de soutiens institutionnels puissants, notamment ceux des présidents de conseil départemental ; en troisième lieu, que la progression politique des nationalistes ne procède guère de ce type de phénomènes.

Identifier les phénomènes localistes

Afin de mener notre analyse, nous avons choisi ou défini trois types de mesures, que nous appliquons tous à l'échelle communale. Le premier est le nombre effectif de partis (NEP), déjà évoqué plus haut. Le second est relatif à l'hégémonie, que nous concevons à travers la très grande domination d'un parti dans une

²³ Comme le montre Mariela Szwarcberg à l'égard de l'Argentine, les candidats peuvent utiliser des stratégies de campagne diamétralement opposées, y compris lorsque ces candidats disposent tous de ressources clientélistes (*Mobilizing Poor Voters: Machine Politics, Party Rallies, and Social Networks in Argentina*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015).

²⁴ La base initiale portait sur les scrutins de 1992 à 2004, et a été utilisée in L. De la Calle, A. Fazi, *op. cit.* Nous ne considérons pas ici les élections de 1986 et l'élection partielle de 1987, où le mode de scrutin était départementalisé.

commune²⁵, ce qui contraste toujours avec les résultats régionaux. En effet, durant cette période, lors d'une élection régionale ou du premier tour d'une élection territoriale en Corse, le résultat le plus élevé jamais atteint fut de 34,2% des voix, qui plus est lors de l'un des deux seuls scrutins où le vote fut départementalisé²⁶. Dans la majeure partie des cas, le score de la liste arrivée en tête est même très inférieur.

Tableau 2. Résultat de la liste arrivée en tête aux élections régionales ou au 1^{er} tour des élections territoriales – 1982-2015

1982	1984	1986	1987	1992/1	1998/1	1999/1	2004/1	2010/1	2015/1
28,13%	29,17%	34,2% (2A) 19,21% (2B)	28,67% (2B)	18,81%	24,81%	24,2%	14,59%	21,34%	18,42%

Restait à fixer un ou plusieurs seuil(s), ce qui comporte immanquablement une large part d'arbitraire. Dans les scrutins régionaux en Corse, il n'est absolument pas rare qu'une liste recueille plus de 70%, et même plus de 80% des suffrages exprimés dans une commune. Toutefois, cela ne concerne qu'exceptionnellement des communes de plus de 500 inscrits, tant et si bien qu'un seuil aussi élevé condamnerait à ne considérer qu'une part mineure de l'électorat global. Nous avons donc décidé de tester deux seuils, de 50% et 60%. Eu égard à la grande fragmentation de l'électorat et aux scores obtenus par la liste arrivée première au niveau régional, cela nous paraît signifier correctement la présence d'une situation hégémonique dans une commune.

Le troisième type de mesure porte sur les votes que nous qualifions de localistes²⁷, que nous identifions à travers les résultats municipaux apparaissant comme anormaux sur une base régionale. Sous l'hypothèse nulle d'une absence d'influence locale, le score d'un candidat dans une commune ne devrait dépasser de deux écarts-type son score régional que de façon exceptionnelle²⁸. Si cela se produit, nous retenons la présence d'un vote localiste. Dans ce cas, les votes de la commune concernée sont séparés en deux catégories : les votes localistes et les votes non-localistes. La part de votes considérés comme non-localistes est celle qui représente le même pourcentage que celui recueilli au niveau régional par la liste concernée, appliqué à la totalité des votes non-localistes de la commune ; les votes situés au-dessus de ce pourcentage sont comptabilisés comme localistes.

Quant aux résultats attendus, ils sont simples. Plus les attachements personnels sont forts :

- 1/ plus le NEP communal est faible ;
- 2/ plus les situations hégémoniques sont fréquentes ;
- 3/ plus le nombre de votes localistes est élevé.

²⁵ Nous ne reprenons donc pas la définition de Giovanni Sartori, suivant laquelle un système hégémonique est organisé de façon à ce que l'alternance au pouvoir soit impossible (*Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Bruxelles, Éditions de l'ULB, 2011 (1^{ère} éd. 1976), p. 321).

²⁶ Il s'agissait de la liste menée par Jean-Paul de Rocca Serra en 1986, dans le département de la Corse-du-Sud. Dans le cadre de la circonscription régionale, aucune liste n'a jamais atteint 30% des voix durant cette période.

²⁷ Les votes localistes sont donc une des trois mesures, singulière, des situations, phénomènes ou comportements localistes.

²⁸ Ce mode d'identification du vote localiste est prudent. Sont considérés normaux des scores supérieurs à 50% pour des listes ayant obtenu moins de 20% des voix au plan régional (c'est le cas de la liste menée par Paul Giacobbi en 2015). Le score de 52,6% obtenu en 1982 par Jean-Paul de Rocca Serra dans son fief de Porto-Vecchio n'est pas considéré comme anormal, en raison d'un seuil élevé de 58%. En revanche, les 42% obtenus par son fils Camille en 2015 apparaissent comme anormaux, en raison d'un seuil plus faible, à 39,9%. En outre, pour un score régional donné, un écart-type plus élevé réduit le nombre de votes considérés comme anormaux, alors même qu'un écart-type élevé peut traduire, en soi, un phénomène localiste. Nous tenterons de corriger ce biais en implémentant une méthode itérative consistant à déterminer les seuils de votes localistes d'une itération, en se basant sur les écarts-type des votes considérés comme non-localistes à l'itération précédente.

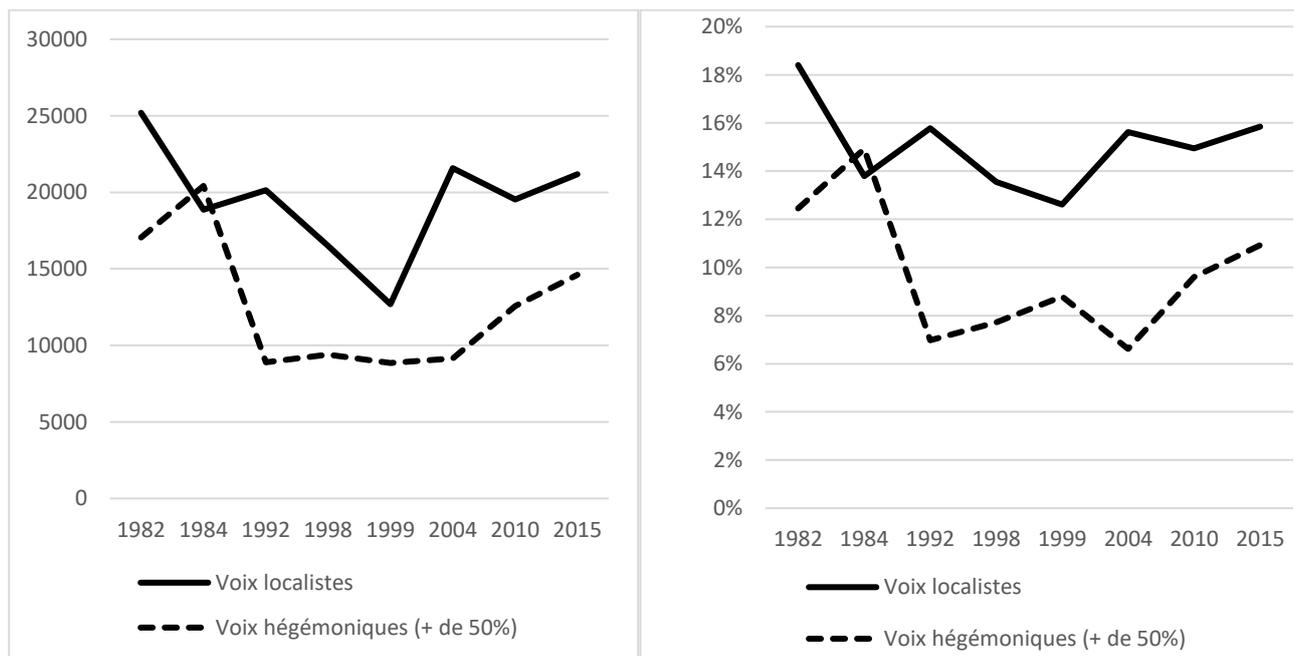
Ampleur et persistance des comportements localistes

Le premier enseignement de l'étude statistique est que les phénomènes localistes sont importants et persistants. Sur les deux points, les trois indicateurs sont convergents, quoique dessinant des courbes assez différentes.

Lors du 1^{er} tour de scrutin (ou de l'unique tour en 1982 et 1984), le nombre de votes définis comme localistes fluctue autour d'une vingtaine de milliers, ce qui correspond à environ 15% des suffrages exprimés. En outre, la quasi-totalité des 360 communes de Corse a émis un vote localiste au moins une fois au cours des scrutins étudiés ; on ne trouve guère qu'une petite dizaine d'exceptions (dont la capitale régionale Ajaccio²⁹).

L'étude des situations hégémoniques montre des variations plus sensibles. En fixant à 50% des suffrages exprimés le seuil définissant l'hégémonie, le nombre total de voix obtenues dans des communes hégémoniques a connu une diminution importante entre 1984 (plus de 20 000 voix) et la fin des années 1990 (moins de 9 000 en 1999), avant de connaître une hausse régulière jusqu'en 2015 (environ 15 000 voix). Ainsi le phénomène est-il aujourd'hui en régression si l'on se réfère aux premiers scrutins de 1982 et 1984, mais en nette augmentation depuis 2004.

Graphiques 3 et 4. Somme et proportion des voix localistes et hégémoniques – 1982-2015



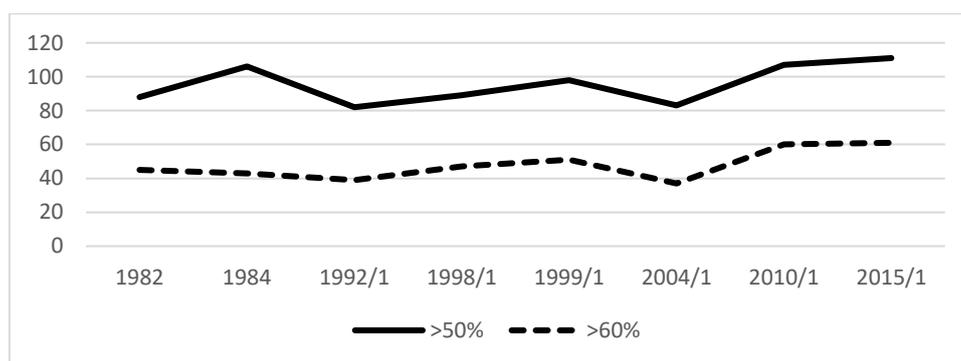
Quel que soit le type de mesure, le nombre de suffrages concernés peut être déterminant pour le résultat du scrutin régional/territorial. Toutefois, il est indispensable de considérer aussi le nombre de communes concernées par des situations hégémoniques. Ces dernières sont généralement très peu peuplées mais, d'une part, elles peuvent concerner une part considérable du territoire de l'île, et donc des enjeux essentiels en matière d'organisation de l'espace. D'autre part, et quel qu'en soit le sens, une évolution sensible des

²⁹ Certes, Ajaccio connaît un phénomène politique très singulier : de 1947 à 2001, la ville a été dirigée par un maire bonapartiste. Néanmoins, malgré l'implication du Comité central bonapartiste lors des élections régionales – généralement en association avec les gaullistes – il n'est pas possible de relever un comportement localiste à Ajaccio selon le critère que nous avons défini.

résultats reflèterait sans doute des changements sensibles concernant l'exercice du pouvoir local et les attitudes politiques des électeurs.

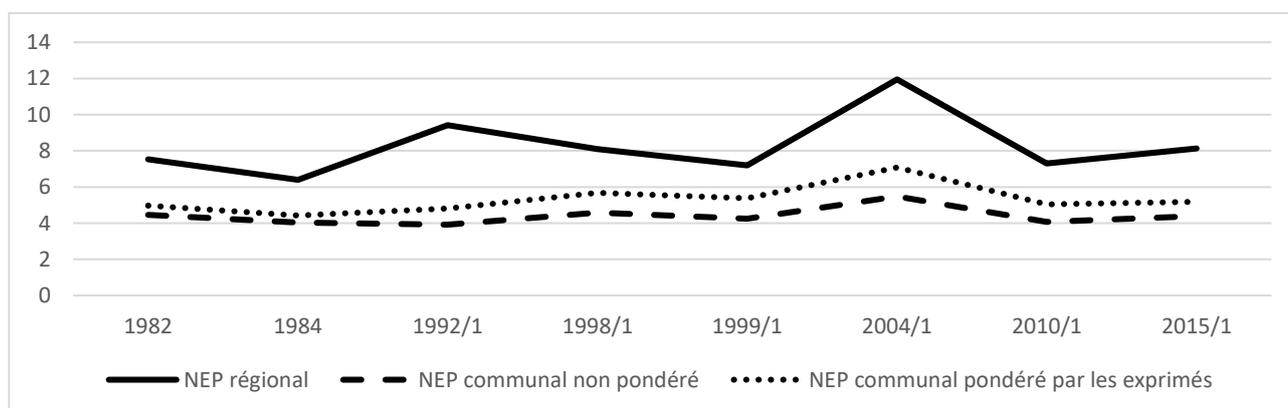
Or, le nombre de communes hégémoniques a atteint des records lors des deux derniers scrutins. Lors du premier tour de 2015, 111 communes – soit près d'un tiers des 360 communes insulaires – ont accordé plus de 50% des suffrages exprimés à une liste. La tendance est plus nette encore lorsque l'on fixe le seuil d'hégémonie à 60% des suffrages exprimés ; environ un sixième des communes se trouvent dans cette situation dans les deux derniers scrutins.

Graphique 5. Le nombre de communes hégémoniques – 1982-2015



En somme, les comportements localistes auraient un impact similaire à l'échelle des résultats globaux du scrutin, tout en étant davantage diffus qu'auparavant. L'évolution des NEP nous amène à un constat identique. Les NEP communaux sont, en moyenne (pondérée par les suffrages exprimés), inférieurs d'un tiers aux NEP régionaux sur la période 1982-2015, et présentent une relative stabilité. Cela signifie que le pluralisme politique demeure très inférieur à l'échelle des différentes communes qu'à celle de la Corse dans son ensemble.

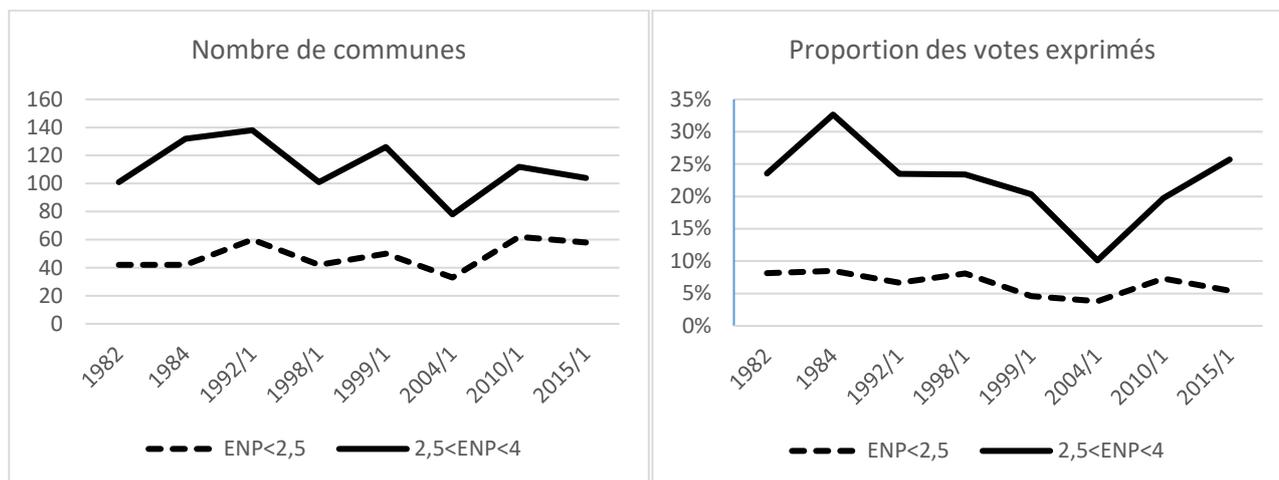
Graphique 6. Les évolutions du nombre effectif de partis – 1982-2015



Considérant les niveaux établis ci-dessus, nous qualifions de faible un NEP communal supérieur ou égal à 2,5 et inférieur à 4, et de très faible un NEP communal inférieur à 2,5. On s'aperçoit ainsi, d'une part, que les communes à très faible NEP n'ont quasiment jamais été aussi nombreuses qu'en 2010 et 2015 ; d'autre part, que la part des exprimés de l'ensemble de ces communes tend plutôt à la baisse, ce qui révèle qu'il s'agit de plus en plus souvent de communes de très petite taille (en moyenne 169 inscrits en 2015). En revanche, après avoir connu une forte baisse durant vingt ans, la part des exprimés constituée par les communes à faible NEP

montre un net regain lors des deux derniers scrutins. Sont ici concernées de nombreuses municipalités notables en Corse, qui comptent en moyenne 524 inscrits, alors que le nombre moyen d'inscrits par commune sur l'ensemble des scrutins étudiés est de 558.

Graphiques 7 et 8. Les communes à faible ou très faible NEP – 1982-2015



En définitive, s'il y a bien un maintien, et même un récent regain des comportements localistes en Corse, *a priori* cela semblerait procéder principalement des communes petites et moyennes. Il est ainsi d'autant plus indispensable de s'intéresser à la géographie de ces comportements.

L'accentuation des singularités géographiques ?

Considérant l'éclatement de la carte institutionnelle – et particulièrement communale – de la Corse, il est essentiel d'identifier en quelles zones et dans quels types de communes le localisme s'exprime préférentiellement. Nous n'avons retenu que deux facteurs, et le premier est celui de la taille de la commune, dont nous avons déjà pu présupposer l'influence. Considérant que le contrôle politique s'exerce plus facilement dans une petite commune, ne serait-ce que parce que le maire peut connaître plus intimement les habitants, et ce faisant leurs désirs, nous posons l'hypothèse suivante : plus la commune est petite, plus il y a de chances de rencontrer un très faible NEP, une distribution des voix hégémonique, et un pourcentage très élevé de vote localiste.

Les chiffres sont loin de confirmer cette hypothèse. L'unique écart constant et significatif est celui qui distingue les deux villes principales – Ajaccio et Bastia –, qui sont seules à compter au moins 5 000 exprimés, de toutes les autres catégories. Bien évidemment, à l'exception des communes les plus petites, on peut retrouver des fluctuations assez sensibles. Néanmoins, on retiendra surtout que souvent les maires de communes importantes, comptant entre 2 000 et 4 999 exprimés, parviennent à orienter une portion très importante de l'électorat. Si leur connaissance personnelle de l'électorat est assurément inférieure à leurs homologues des petites communes, ils compensent probablement ce déficit par un capital politique et institutionnel très supérieur. Notamment, ces maires figurent très souvent au sommet des listes en compétition aux élections régionales, et ils disposent de ressources propres infiniment plus substantielles que celles des maires de petites communes de montagne.

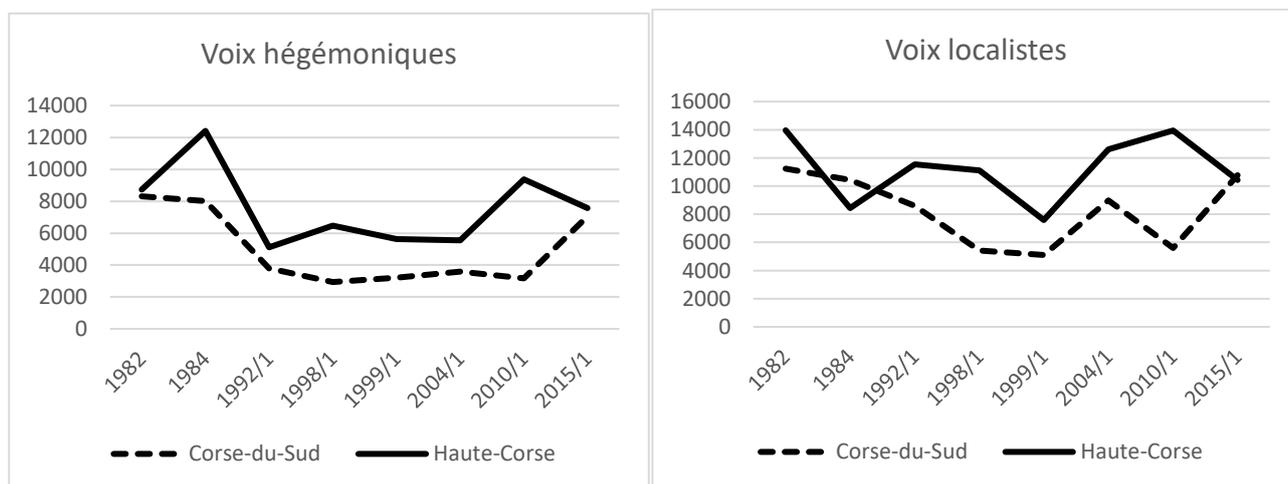
Tableau 3. Taille de la commune et NEP – 1982-2015

	1982	1984	1992	1998	1999	2004	2010	2015
1-99 exp.	4,796	3,858	3,69	4,038	3,861	4,588	3,76	4,153
100-299 exp.	4,787	4,072	3,99	4,633	4,514	5,528	4,143	4,442
300-499 exp.	4,763	4,213	4,348	5,529	4,98	7,073	4,527	4,842
500-999 exp.	4,738	3,948	4,758	5,929	5,359	6,632	4,766	5
1000-1999 exp.	4,753	4,342	4,449	5,743	5,225	6,92	5,167	4,8
2000-4999 exp.	3,9	3,795	3,883	5,322	5,323	5,47	4,617	4,87
5000 exp. et +	6,77	5,857	6,352	6,975	7,02	9,86	6,665	6,93

Le second facteur est celui du département, ce qui conduit non seulement à rechercher la présence d'une différence significative entre les deux départements, mais surtout à s'interroger sur les causes d'une telle différence. Si l'on se base sur les voix hégémoniques, la différence existant entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud est quasiment identique lors de la première (1982) et de la dernière (2015) élection considérée. Toutefois, l'écart a parfois été beaucoup plus important, jusqu'à atteindre plus du double en 1998, et près du triple en 2010, toujours en faveur de la Haute-Corse.

Si l'on se base sur les voix localistes, la situation est assez similaire. En 1982 celles-ci étaient sensiblement plus nombreuses en Haute-Corse, alors qu'en 2015 elles sont légèrement plus nombreuses en Corse-du-Sud. Nous noterons surtout qu'à deux exceptions près (1998 et 2010), la tendance – déjà observée – au renforcement du contrôle politique en Haute-Corse ne permet pas de creuser un écart significatif en nombre de voix comparativement à la Corse-du-Sud, où la taille moyenne des communes est bien supérieure.

Graphiques 9 et 10. Nombre de voix hégémoniques et localistes par département – 1982-2015



De façon générale, l'ampleur des fluctuations nous porte à penser que, bien plus qu'une sorte de tropisme départemental, il est utile de considérer l'impact du soutien politique des conseils départementaux sur la distribution des votes lors des élections territoriales. Ces collectivités comptent parmi les plus grands employeurs de l'île³⁰, et leurs subventions représentent une ressource capitale pour les communes et

³⁰ Au 31 décembre 2012, les deux conseils généraux comptaient environ 2 740 agents (INSEE Analyses Corse, *Les spécificités géographiques et administratives portent l'emploi public en Corse*, n° 3, 2014), soit 2,28% du nombre total d'emplois en Corse (INSEE, *Emploi salarié et non-salarié au 31 décembre 2014 et évolution annuelle : comparaisons régionales et départementales*, http://www.insee.fr/fr/ffc/figure/TCRD_028.xls [consulté le 17 mars 2016]).

intercommunalités, qui sont particulièrement nombreuses et petites³¹, et dont les ressources fiscales sont souvent inférieures à 10 000€ par an³². Par exemple, en 2014, selon les principales délibérations concernées (n° 108, 114, 115, et 402), le Conseil général de Haute-Corse a attribué 410 subventions aux communes et intercommunalités, pour un montant total dépassant 9,3 millions d'euros, et avec un taux de subventionnement moyen (là où c'est précisé) supérieur à 62%.

Cela nous amène à poser une seconde hypothèse : la liste qui, lors des élections régionales ou territoriales, bénéficie du soutien du conseil général a plus de chances de bénéficier d'une situation hégémonique et de voix localistes (ce qui se traduit aussi par un très faible NEP) ; il en est de même concernant la liste qui bénéficie du soutien de l'exécutif régional, d'autant que la CTC a créé en 1995 un fonds régional d'aide aux équipements collectifs des communes et intercommunalités, financé à hauteur d'environ 20 millions d'euros par an. Avant de vérifier la validité de cette hypothèse, le tableau 4 indique la ou les liste(s) soutenue(s) par les trois principaux pouvoirs de l'île.

Tableau 4. *Élections régionales et grands soutiens politiques*

	<i>Liste soutenue par l'exécutif régional</i>	<i>Liste soutenue par l'exécutif 2A</i>	<i>Liste(s) soutenue par l'exécutif 2B</i>
1982	-	MRG N. Alfonsi	MRG P. Alfonsi
1984	MRG Giacobbi	MRG N. Alfonsi	MRG Giacobbi
1992	RPR Rocca Serra	RPR Rocca Serra	MRG Alfonsi
1998	RPR Baggioni	UDF Rossi	DVD Natali
1999	RPR Baggioni	RPR Baggioni	MRG Zuccarelli
2004	UMP Rocca Serra	PRG Zuccarelli	DVG Giacobbi
2010	UMP Rocca Serra	UMP Rocca Serra	DVG Giacobbi
2015	DVG Giacobbi	LR Rossi et DVD Rocca Serra ³³	DVG Giacobbi

L'analyse permet de tirer une conclusion très forte : parmi les communes où existe une situation hégémonique, cette situation tend à bénéficier de plus en plus aux listes soutenues par les deux exécutifs départementaux. Quant au soutien de l'exécutif régional, il n'apparaît véritablement efficace que lorsqu'il se surajoute à celui d'un exécutif départemental, ce qui fut notamment le cas en 1999 et 2015. Certes, cette tendance aurait un impact global mineur si elle ne concernait principalement que les très petites communes. Or, tel est loin d'être le cas. Si l'on considère le nombre de voix recueillies, dans les communes hégémoniques, par les listes soutenues par les exécutifs départementaux et régional, la tendance est encore plus nette que si l'on considère le nombre de communes concernées : les voix hégémoniques vont de plus en plus aux listes bénéficiant de ces très puissants soutiens politiques.

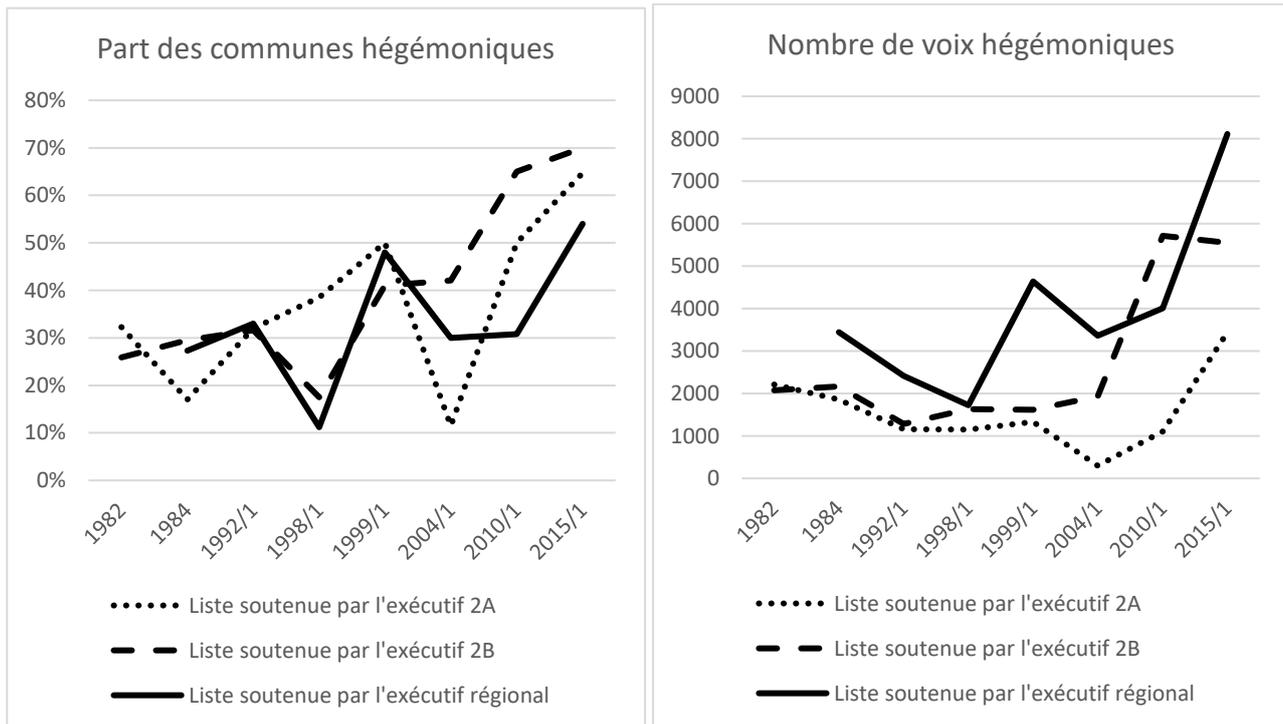
³¹ La proportion de micro-communes est confondante. Selon le recensement de 2012, 124 communes comptent moins de 100 habitants (et 51 moins de 50 habitants) (INSEE, *Base de données infracommunales : population en 2012*, <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/rp2012/infracommunal/infra-population-12/infra-population-2012.zip>). Cela représente plus de 34% du total, alors que la proportion n'était que de 9,5% en métropole (DGCL, *Les collectivités territoriales en chiffres 2015*, http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/Chapitre_2_Les_collectivites_locales_et_leur_population.xls).

³² Notons aussi que dans les communes de moins de 50 habitants, la dotation globale de fonctionnement est généralement inférieure à 20 000€/an.

³³ Jusqu'en mars 2015, le Conseil départemental de Corse-du-Sud était présidé par un soutien de Camille de Rocca Serra ; depuis mars 2015, il est présidé par un soutien de José Rossi. Considérer que les deux listes ont été soutenues par l'exécutif départemental nous apparaît comme la meilleure solution, mais cela accroît mécaniquement la part des communes et le nombre de voix hégémoniques qui auraient été déterminés par ce même exécutif en 2015 (cf. graphiques 11 et 12).

Parmi les deux graphiques suivants, celui de gauche représente le pourcentage des communes hégémoniques qui : 1/ au niveau régional, ont voté en faveur de la liste soutenue par l'exécutif régional ; ou qui, 2/ au niveau de chaque département, ont voté en faveur de la liste soutenue par l'exécutif départemental. Celui de droite reprend le même principe, à travers le nombre de voix hégémoniques ayant bénéficié à ces mêmes listes.

Graphiques 11 et 12 : Les grands bénéficiaires des situations hégémoniques – 1982-2015



Ainsi, non seulement le pluralisme politique ne progresse pas à l'échelle communale, mais les partis traditionnellement les plus puissants ont trouvé ici un moyen d'accroître leur influence tout au long de la période considérée. En outre, cette emprise renforcée ne concerne pas uniquement les plus petites communes, qui sont financièrement les plus dépendantes des subventions départementales et régionales.

En définitive, les singularités géographiques n'ont pas crû durant la période considérée, mais la distribution des comportements localistes a connu des fluctuations importantes, qui apparaissent corrélées aux positionnements des exécutifs locaux les plus puissants. Cela nous amène à poser une dernière question, relative aux impacts et aux bénéficiaires desdits comportements.

À qui profitent les phénomènes localistes ?

Après avoir montré la permanence des comportements électoraux localistes en Corse, il nous faut chercher à savoir comment ceux-ci peuvent-il influencer le résultat des scrutins. Disposer de nombreux soutiens locaux ne peut que constituer un atout pour une liste aux élections territoriales. Néanmoins, si toutes les listes en présence possèdent une assise locale proportionnelle à leur poids dans l'électorat régional, alors le localisme devient un jeu à somme nulle, n'affectant pas l'issue des élections.

Une première façon de répondre a consisté à comparer le NEP d'une élection avec celui calculé sur la simple base des votes localistes. Toutefois, l'exercice n'a guère été concluant. En effet, les deux NEP sont généralement assez proches, le NEP des voix localistes étant parfois plus élevé, parfois plus faible que le NEP global. Au demeurant, cela ne signifie pas que les différentes forces politiques bénéficient uniformément d'un vote localiste proportionnel à leur score global. Une analyse plus fine de la répartition des votes localistes conduit à définir quatre catégories de listes :

1. Les listes importantes tant au niveau régional que dans les votes localistes.

Ces listes correspondent aux partis traditionnels, représentés essentiellement par les radicaux de gauche, la droite gaulliste voire centriste, ainsi que – dans une moindre mesure – le Parti communiste français. S'agissant du scrutin de 2015, on peut citer les exemples des listes conduites par Paul Giacobbi (DVG), Camille de Rocca Serra (DVD) et José Rossi (LR). Paul Giacobbi réalise un score de 18,39% des suffrages exprimés au premier tour, avec un pourcentage de 18,3% de voix localistes, malgré un seuil élevé (57%) du fait d'un grand écart-type. L'implantation de cette liste est particulièrement frappante dans les communes de Propriano, Venaco, Venzolasca et Sant'Andrea di Cotone. Camille de Rocca Serra obtient un score de 12,72%, dont 29,95% peuvent être considérées comme localistes (notamment dans les communes de Porto-Vecchio et Calvi). Enfin, José Rossi recueille 13,03% des voix, dont 19,64% sont localistes (notamment à Peri et Sari-Solenzara).

2. Les listes importantes au niveau régional mais bénéficiant d'une faible implantation locale.

Ces listes correspondent aux différents courants du nationalisme. Adversaires affichés du localisme électoral, assimilé aux partis traditionnellement dominants et à leur clientélisme, les nationalistes ont connu une progression de quinze points entre 1982 et 2015, année de leur première victoire aux élections territoriales. Néanmoins, cette progression ne s'est pas accompagnée d'un net accroissement de leur implantation locale³⁴. En 1982, les votes localistes représentaient 8% des voix de l'UPC, principale liste nationaliste. En 2015, ce taux était de 7,4% pour *Femu a Corsica* et de 10% pour *Corsica Libera*, ces deux listes étant celles dont la fusion a été victorieuse au second tour. En dépit des spécificités de chaque scrutin, la part des votes localistes dans les votes nationalistes est relativement stable sur la période étudiée, inférieure à 10% en moyenne.

3. Les listes marginales au niveau régional mais fortement localistes.

Il s'agit sans doute là d'une spécificité corse : le nombre important de listes au premier tour (jusqu'à 19 en 2004) s'explique par la présence de petites listes, n'ayant aucune chance de remporter le scrutin, et n'étant généralement pas porteuses d'un discours politique très différent de celui des grandes listes. Leur présence s'explique notamment par la volonté de leurs leaders de démontrer leur capacité à mobiliser localement, et d'accroître ainsi leur capital politique au niveau local comme régional. Citons, entre autres exemples, les cas des listes Semidei en 1982 (1,69% des voix, dont 40,7% de votes localistes), Félix Luciani en 1992 (4,98%, dont 42,11% de votes localistes), Albertini en 1999 (5,90%, dont 23,64% de votes localistes) ou encore Orsucci en 2015 (4,15%, dont 42,11% de votes localistes). En termes relatifs, ce sont ces listes qui bénéficient le plus des comportements localistes, mais en termes absolus, elles obtiennent assez rarement des élus, et leur influence politique est généralement faible, voire insignifiante.

³⁴ On peut notamment relever, entre 2010 et 2015, une forte progression (de 18,57% à 27,65%) de la liste menée par Gilles Simeoni à Bastia, sachant que celui-ci était devenu maire de la ville en 2014. Cependant, là aussi, le caractère prudent de notre critère d'évaluation ne permet pas d'identifier un comportement localiste.

4. Une liste réalisant des scores généralement marginaux au niveau régional avec une implantation localiste quasi-nulle.

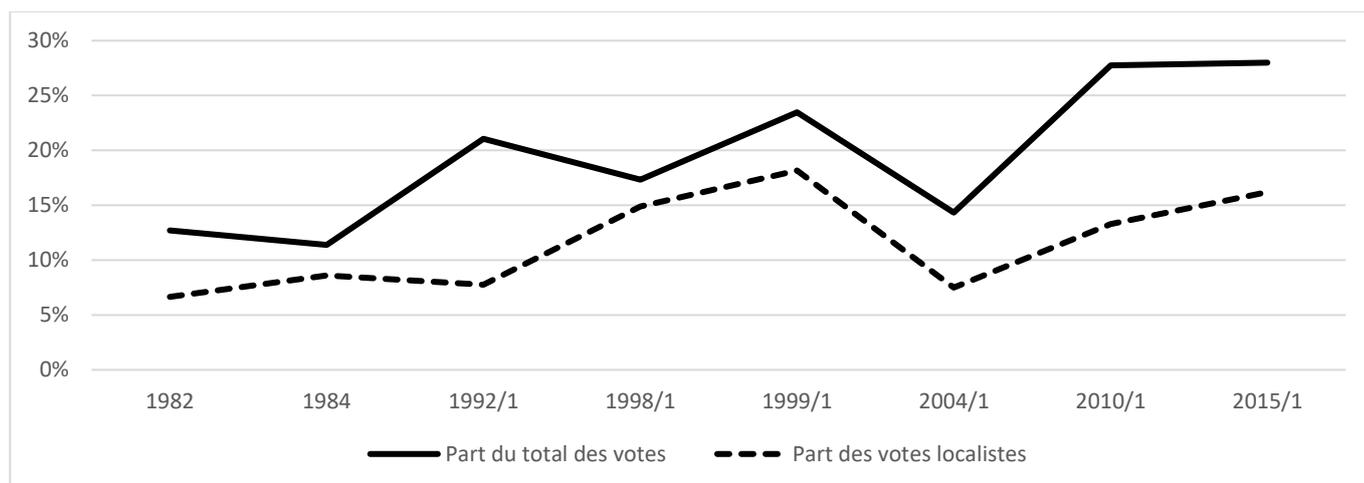
Il s'agit du Front national, qui obtient dans les scrutins régionaux en Corse des scores bien inférieurs à ses scores nationaux, entre 3% et 10% environ, et dont la part de votes localistes est extrêmement faible, contenue dans une fourchette de 1,27% à 6,67%. Dans tous les scrutins auxquels il a participé, de 1984 à 2015, le FN est le parti ayant le plus faible taux de votes localistes, à l'exception de celui de 1998, où la liste « 51 femmes pour la Corse » ne compta que 3,29% de votes localistes, contre 4,05% pour le FN.

La coexistence de ces quatre catégories de listes explique l'écart assez faible entre le NEP régional et le NEP calculé sur les votes localistes. La surreprésentation de la catégorie 1 dans les voix localistes, couplée à la sous-représentation des catégories 2 et 4, devrait aboutir à ce que le NEP calculé sur les voix localistes soit moins élevé. Toutefois, la présence des listes de la catégorie 3 conduit, au contraire, à accroître ce dernier. En définitive, nous pouvons surtout confirmer que ce sont bien les listes des partis traditionnellement dominants, correspondant principalement aux radicaux de gauche et à la droite de gouvernement, qui bénéficient essentiellement du phénomène localiste.

Bien évidemment, il était tentant de voir dans la première victoire des nationalistes lors d'élections territoriales, en 2015, soit le signe d'un recul global du localisme, soit le développement d'un vote localiste en faveur de ces mêmes nationalistes. La seconde explication semblait particulièrement plausible au vu de la progression des nationalistes dans certains scrutins locaux, en particulier à Bastia et Porto-Vecchio.

Au demeurant, les chiffres permettent de relativiser fortement cette progression. La capacité des nationalistes à conquérir des votes localistes apparaît surtout comme un facteur de la fragmentation interne de cette mouvance : plus cette dernière est divisée, plus elle compte de petites listes pour lesquelles il est mécaniquement plus facile de bénéficier de votes localistes³⁵. Lorsque l'on dénombre seulement deux listes nationalistes importantes, comme en 1992 et 2010, leur capacité à attirer des votes localistes est très inférieure à leur potentiel électoral global, du moins en ce qui concerne les premiers tours.

Graphique 13. Partis nationalistes et vote localiste – 1982-2015



³⁵ On dénombrait deux listes nationalistes en 1982, 1992 et 2010, trois en 1984, 2004 et 2015, cinq en 1999, et six en 1998.

Lors des seconds tours, cette capacité est supérieure, atteignant jusqu'à 32,42% du total des voix localistes en 2010. Néanmoins, l'impact reste assez faible, car la part des votes localistes est en moyenne plus de deux fois moindre lors des seconds tours. On peut enfin noter que, même s'ils n'avaient bénéficié d'aucune voix localiste, les nationalistes auraient largement remporté les élections territoriales de 2015.

Conclusions

Loin d'avoir disparu, ni même avoir été sensiblement atténués, les comportements électoraux localistes demeurent un phénomène central pour la compréhension du système politique corse. Suivant les différents critères que nous avons retenus, lors du dernier scrutin considéré (2015) ils concernaient jusqu'à 16% des suffrages exprimés et près de 31% des communes de l'île. Il est ainsi très clair qu'ils peuvent se révéler décisifs pour l'issue d'une élection régionale. Même sans changer l'identité du vainqueur, l'influence de ces votes est certaine sur la répartition des sièges, considérant que certaines listes bénéficient très largement du phénomène, tandis que d'autres en sont exclues.

Cela étant, d'un côté, après avoir sensiblement fléchi du fait de la refonte des listes électorales imposée par la loi du 13 mai 1991, ces comportements ont connu un net regain lors des trois derniers scrutins (2004, 2010 et 2015). D'un autre côté, ces mêmes comportements ont été de plus en plus à l'avantage des forces politiques traditionnellement dominantes, au pouvoir dans les trois grandes collectivités de Corse, la CTC elle-même et les deux conseils départementaux. En somme, alors que le scrutin proportionnel et l'institutionnalisation de la contestation nationaliste laissaient – à eux seuls – augurer du contraire, la capacité à contrôler politiquement l'électorat aurait plutôt augmenté dans la période donnée.

Le fait que ces comportements localistes soient de plus en plus favorables aux listes soutenues par les plus puissants exécutifs locaux, dont la capacité de subventionnement est fondamentale pour les communes, donne facilement à croire que les usages du clientélisme ont été perfectionnés et rationalisés ; les différentes aides attribuées à une commune seraient notamment facteur du nombre de voix remportées dans une commune. Connaissant les tendances arbitraires du pouvoir local dans la tradition politique corse³⁶, la présence de tels mécanismes ne constituerait pas un grand motif d'étonnement.

Nous ne rentrerons pas ici dans ce débat, qui nécessiterait assurément une autre contribution. Au demeurant, on peut affirmer ici que réduire le contrôle de l'électorat au clientélisme est très insuffisant. Nul ne doute que le clientélisme puisse favoriser la fidélité de l'électeur, voire de toute sa famille, mais il est difficile d'imaginer qu'un quelconque acteur politique doive l'intégralité de ses soutiens aux biens matériels qu'il aurait distribués ou promis. Il existe toujours une part d'électeurs qui établit son choix en fonction d'éléments programmatiques ou de biens publics déjà créés ou alloués. Surtout, on doit rappeler que les formes d'échanges de biens entre un candidat et un électeur sont diverses.

D'une part, le vote accordé par l'électeur n'est pas toujours la conséquence de l'attribution d'un avantage matériel et exclusif par le candidat. L'électeur peut accorder son vote à un candidat sans avoir jamais rien reçu, mais en anticipant une future sollicitation ou un futur besoin. D'autre part, l'échange n'a pas uniquement une dimension matérielle. Non seulement la dimension affectuelle de l'échange est très bien attestée, tant dans la Corse traditionnelle que dans la Corse contemporaine, mais cette dimension est loin d'être l'apanage des sociétés à forte composante rurale. Suivant Banfield et Wilson, dans les grandes villes américaines, ce qu'offrait « généralement » l'agent clientéliste aux électeurs auxquels il s'adressait n'était autre que de « l'amitié » ; au reste, les biens matériels dont disposait la machine étaient loin de suffire à la victoire électorale³⁷.

³⁶ G. Lenclud, « De bas en haut, de haut en bas. Le système des clans en Corse », *Études rurales*, n° 101-102, 1986, pp. 137-173 ; Francis Pomponi, « Pouvoir et abus de pouvoir des maires corses au XIX^e siècle », *Études rurales*, n° 63-64, 1976, pp. 153-169.

³⁷ Edward Banfield, James Q. Wilson, *City Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1963, p. 117.

Ainsi est-il probable que l'intéressement à l'attribution de subventions soit l'un des arguments-clés du maire en campagne, mais cela n'explique pas pourquoi on retrouve toujours des milliers de votes hégémoniques en faveur de candidats opposés au pouvoir départemental *et* au pouvoir régional. Ce faisant, il semble que la force de cette dimension affectuelle demeure indispensable afin de comprendre la force du contrôle politique mayoral dans les communes corses.

Certes, la victoire nationaliste de décembre 2015, et la fusion de la CTC et des deux conseils départementaux au 1^{er} janvier 2018, apparaissent comme des éléments de nature à modifier sensiblement la structure des comportements localistes. La victoire nationaliste, amplifiée en 2017, impliquerait en théorie une baisse notable de capital politique pour les forces qui ont toujours été les principales bénéficiaires de ces comportements. Par ailleurs, il n'y a plus trois mais un seul grand pouvoir supracommunal en Corse. Cela étant, même si le détenteur de ce pouvoir est en possession d'une puissance politique inédite dans l'île, les possibilités de créer et d'entretenir des situations d'échange inégal avec les maires sont forcément moins nombreuses. En somme, si les scrutins régionaux de 2010 et 2015 ont marqué une forte évolution des rapports de forces politiques en Corse, celui de 2017 pourrait bien susciter des changements plus structurels encore³⁸.

³⁸ Les élections de 2017 ont été parfaitement atypiques, avec un nombre de listes en compétition historiquement bas (sept), et un vainqueur – la liste nationaliste *Per a Corsica* – ayant atteint plus de 45% des suffrages exprimés dès le premier tour. Ceci étant, on retrouve notamment, et de façon prévisible, une forte augmentation des situations hégémoniques – la seule liste gagnante a obtenu plus de 50% des voix dans 151 communes au 1^{er} tour –, et une forte diminution des voix localistes (de 21 192 à 13 348), signifiant le déclin des forces politiques anciennement dominantes.